

# Société de patronage

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP**

Band (Jahr): - **(1981)**

PDF erstellt am: **21.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## 7.2 Direction et Secrétariat

La direction n'a pas changé. Mademoiselle E. Leibundgut du secrétariat nous a quitté à fin juin. Elle a été remplacée par mademoiselle D. Morelli qui travaille à mi-temps.

Direction:

H. Weiss, ingénieur rural EPFZ, Berne, directeur  
B. Lieberherr, dipl. sc. nat., Orvin, collaborateur scientifique

Secrétariat:

B. Herren, Berne  
D. Morelli, Zollikofen

## 8. Société de patronage

La Société de patronage a pour but de soutenir financièrement la Fondation. Elle le réalise en collectant des fonds auprès de l'économie privée et de la main publique.

Le Conseil de la Société de patronage est composé de:

- Dr. H. Wolfer, anc. vice-président de la Maison Sulzer Frères SA, Winterthour (président)
- M. Badilatti, directeur de la Ligue suisse du patrimoine nationale, Zurich
- Dr. M. Gloor, anc. directeur général de Nestlé Alimentana SA, La Tour-de-Peilz
- H. Meier, anc. président du Club Alpin Suisse, Horgen
- Dr. W. A. Plattner, président de la Ligue suisse pour la protection de la nature, St-Gall
- Dr. St. Schmidheiny, président d'Eternit SA, Hurden
- Dr. R. Stüdeli, directeur de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national, Berne
- Dr. G. Tobler, directeur général de l'Union de Banques Suisses, Zurich
- W. Weiss, ingénieur rural dipl. EPFZ (secrétaire)

Le net recul des entrées amorcé déjà l'année dernière n'a pas pu être compensé. Il provient surtout d'une diminution des contributions provenant d'entreprises privées. Dans le cadre de la réduction linéaire des subventions décré-

tée par la Confédération, notre subvention a passé de frs 100 000.— à frs 90 000.—. En 1981, les recettes de la Société de patronage se sont encore réduites de frs 9000.—. Cette situation fait qu'en deux ans, la diminution des ressources financières pour la Fondation est de frs 65 000.—, bien qu'il soit toujours aussi nécessaire et urgent de soutenir son activité. Les comptes 1981 se soldent par un excédent de dépense de frs 27 977.90.

On connaît trop peu le rôle des organisations privées: conseils aux communes et aux privés, participation active à divers travaux de base d'information et de formation, réalisation de «cas modèle», interventions de protection multiples, sans oublier la collaboration à plusieurs organes et commissions officielles. En définitive, les associations privées assurent une foule de prestations qui servent avant tout les intérêts publics.

Les recettes de la Société de patronage en 1981 se répartissent comme suit:

Confédération	frs 90 000.—
Cantons	frs 8 500.—
Communes	frs 25 789.05
Membres collectifs	frs 6 400.—
Membres individuels	frs 24 500.—
Dons divers	<u>frs 92 927.—</u>
	<u>frs 248 116.05</u>

La Société de patronage fera tout ce qui est en son pouvoir pour assurer le financement de la Fondation afin qu'elle puisse continuer de dérouler son activité si nécessaire.